

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation-Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2, résidant à Cogolin, chaque mercredi durant le temps scolaire, à l'exception des jours fériés.

Les modifications du règlement intérieur portent sur :

- la mise à jour et l'harmonisation des règlements intérieurs relatifs à l'accueil des enfants (actualisation des horaires, pièces justificatives à fournir...);
- la possibilité du paiement par prélèvement automatique.

N° 2018/056

**PLANÈTE MERCREDI E.A.L - PRIMAIRE DE LA PETITE SECTION AU CM2 :
MISE A JOUR RÈGLEMENT INTERIEUR / TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le - 5 AVR. 2018

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_056-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/056

**PLANÈTE MERCREDI E.A.L - PRIMAIRE DE LA PETITE SECTION AU CM2 :
MISE A JOUR RÈGLEMENT INTERIEUR / TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L) PLANÈTE MERCREDI pour les primaires (de la petite section au CM2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Étienne LANSAD

